



# Entrée à l'université : ce qui va changer en 2018

FIN DU TIRAGE AU SORT, prérequis à l'entrée des licences, renforcement de l'orientation au lycée... Le projet de loi, qui devait être présenté en conseil des ministres, mercredi 22 novembre, modifie profondément les règles à l'entrée de l'université. Ce « plan étudiants » va s'appliquer dès l'année 2018.

Il met fin au tirage au sort, pratiqué pour départager les candidats dans les licences en tension. Désormais, les universités pourront examiner les dossiers des lycéens et vérifier s'ils ont les compétences nécessaires. Elles pourront diriger ceux qui n'auraient pas ces prérequis vers des parcours de remise à niveau, qui restent encore flous. Ou les refuser, lorsque les capacités d'accueil sont atteintes. Un bouleverse-

ment du système, que le gouvernement se garde d'appeler « sélection ». Le recteur doit assurer une place à chaque bachelier dans l'enseignement supérieur.

Exit l'algorithme d'Admission post bac (APB), révélateur d'un système à bout de souffle devant l'afflux d'étudiants supplémentaires depuis cinq ans. La plateforme « ParcoursSup » va lui succéder. Chaque lycéen pourra y faire dix vœux d'orientation, sans les classer.

La réforme touche également le lycée. Un duo de professeurs principaux en terminale sera chargé d'accompagner les élèves dans la construction de leur projet. Le conseil de classe donnera un avis et une recommandation sur chaque vœu du lycéen.

PAGES 12-13 **CAHIER ÉCO** PAGE 6

## Le lycée se lance dans la course à l'orientation

La réforme de l'entrée à l'université, présentée en conseil des ministres mercredi, veut mettre en place un binôme de professeurs principaux chargés de mieux encadrer les projets des élèves

**C'**est la rentrée des « premières fois » pour Cloé Gobert, 28 ans, professeure de sciences économiques et sociales dans un lycée d'Arras. « Première fois » qu'elle enseigne en classe de terminale, « première fois » qu'elle est professeure principale. Deux nouveautés en une année scolaire, ça lui semblait déjà beaucoup. C'était avant qu'un troisième changement ne s'annonce : partager la fonction de professeur principal avec un ou une collègue.

Simple division des tâches ? En réalité, cela va au-delà : le projet de loi relatif à l'orientation et à

la réussite des étudiants, que Frédérique Vidal, la ministre de l'enseignement supérieur doit présenter en conseil des ministres, mercredi 22 novembre, place le duo de professeurs principaux en première ligne en matière d'orientation. Accompagner les lycéens dans la construction de leur projet, leur apporter un suivi individualisé, remplir une fiche pour chacun de leurs vœux, les conseiller sur la progression attendue d'eux, recevoir les familles... Une première version de la « fiche de poste » a circulé parmi les chefs d'établissement mi-novembre, suscitant un certain émoi.

Sur le papier, ça ne devrait plus trop bouger.



Dans la pratique, mettre de tels binômes en ordre de marche d'ici à décembre – si l'on s'en tient au calendrier officiel – relève du « *défi* », murmure-t-on dans les lycées, voire d'une « *mission impossible* ». Ce sont 20 000 enseignants à convaincre rien qu'en lycée général, estiment les syndicats. Et ce, alors que le vivier n'est pas « *extensible* », et que la compensation indemnitaire n'est pas précisée, font valoir les proviseurs, contraints de réunir en urgence des conseils pédagogiques pour susciter les vocations.

« *Où les trouver?* », interroge le syndicat SNPDEN, majoritaire parmi les chefs d'établissement, pour qui la mesure est « *importante* » mais « *intenable* » si l'on n'autorise pas, en tout cas cette année, des « *doublons* » – autrement dit, que la fonction en terminale revienne à des enseignants déjà professeurs principaux en seconde ou en première. Mêmes craintes du côté du syndicat ID-FO pour qui « *la mesure peut être bonne... mais pas sur un tempo aussi serré* ».

#### « OUVRIER DES HORIZONS »

Une course contre la montre est engagée : les premiers conseils de classe débutent fin novembre. Cloé Gobert aborde « *seule* » l'échéance. « *Je vais faire les choses telles qu'elles ont toujours été faites* », confie-t-elle. Aucun binôme formé non plus dans les neuf classes de terminale du lycée de Rouen où Valérie Degoy enseigne les sciences de la vie et de la terre. Professeure principale, elle l'est « *depuis longtemps* », sans voir en quoi son rôle peut sortir « *valorisé* » du changement qui se dessine. Son syndicat, le SNES-FSU, majoritaire dans le secondaire, a d'ailleurs demandé l'abandon d'un projet « *qui place les personnels dans une situation difficile* », même si, nuance M<sup>me</sup> Degoy, « *d'un établissement à un autre, la situation n'est pas tout à fait la même* ».

Dans celui de Charente où Laurence Juin et Betty Cordier enseignent, l'affaire s'est réglée en quinze jours : chacune des sept classes de terminale professionnelle a trouvé son binôme. « *On travaillait déjà à deux*, racontent-elles. *L'institution désormais nous le reconnaît*. » La première enseigne l'histoire-géo et le français, la seconde le commerce. Ensemble, elles se considèrent « *les mieux placées avec les familles pour parler orientation* ». « *C'est peut-être lié à la particularité de la voie professionnelle*, avance Laurence Juin. *On est au fait de l'évolution des branches professionnelles, on est aussi très proches de nos lycéens*. » Des lycéens qui, après le bac, ne trouvent pas toujours de place en BTS et atterrissent en nombre à la fac où ils échouent le plus souvent. « *En s'investissant en amont, on espère rééquilibrer la balance* », glisse l'enseignante. « *Je ne crois pas qu'on puisse enseigner en 2017 comme on le faisait par le passé ou même il y a encore dix ans, fait valoir Betty Cordier. C'est méconnaître le métier que de le réduire à la transmission des savoirs. Ecouter, guider, ouvrir des horizons... c'est inscrit dans notre ADN!* »

Depuis au moins une décennie – avec l'apparition du portail Admission post bac (APB) –, les

enseignants du secondaire ont le regard porté bien au-delà du baccalauréat. Et pas seulement en ce qui concerne la frange d'élèves visant les classes préparatoires, sélectives. En 1993, déjà, une circulaire énumère les fonctions du professeur principal : il « *facilite l'élaboration par l'équipe pédagogique des synthèses nécessaires à la formulation des avis d'orientations rendues en conseil de classe* ». Autre mission : « *Concourir au développement du dialogue* » entre les enseignants, le conseiller d'orientation-psychologue – grand oublié du projet de réforme actuel, regrette la communauté éducative –, les élèves et leurs parents. La réforme du lycée (2010) a encore renforcé ce rôle en misant sur l'accompagnement personnalisé, le tutorat, des stages de remise à niveau...

Si, avec le projet de réforme porté par le gouvernement aujourd'hui, un pas supplémentaire est franchi, il s'inscrit bien dans une tendance. Même le duo de professeurs principaux n'est pas tout à fait nouveau : il est déjà à l'œuvre dans les lycées dits de zone sensible, et pas qu'en terminale, sans que les enseignants sachent, précisément, dire depuis quand.

#### « FIGER L'AVENIR »

« *Je n'ai connu que ça depuis que j'exerce ce métier* », affirme Solène Pichardie, 31 ans, professeure de sciences économiques en Seine-Saint-Denis. L'étendre à tous les lycées serait « *plutôt une bonne chose*, estime-t-elle, *si l'accompagnement et la formation suivent* ». Mais pas une « *solution miracle* » : « *On a beau vouloir se tenir au courant des évolutions dans l'enseignement supérieur, ce n'est pas parce qu'on est prof qu'on détient la vérité absolue*, prévient la jeune femme. *On peut se tromper sur nos élèves. 17 ou 18 ans, c'est un âge où ils changent énormément.* »

Mêmes réserves de la part d'Erwan, enseignant dans le Val-de-Marne, qui a requis l'anonymat. « *On a des élèves très moyens qui, avec*

*un peu de maturité, se révèlent dans le supérieur, et l'inverse est vrai : on voit revenir parfois d'anciens lycéens qu'on trouvait excellents et qui n'ont pas un parcours fulgurant. La terminale, n'est-ce pas trop tôt pour figer l'avenir?* » Erwan n'exclut pas, s'il devait se prononcer sur chacun des vœux des lycéens, de ne donner « *que* » des avis favorables.

Cette option, les enseignants semblent nombreux à l'envisager, en rappelant que leur connaissance de l'orientation, dans un monde professionnel en constante évolution, demeure très liée à leur propre parcours, leurs expériences, leur discipline... Cette « *connaissance empirique* » est-elle suffisante pour fonder une politique? « *A 28 ans, je me souviens encore de ce que ça veut dire, "trouver sa voie", reprend Cloé Gobert. Et ce n'est pas facile. Alors oui, dans l'orientation, quelque chose cloche, et que les enseignants s'impliquent davantage à du sens*, conclut-elle. *A condition que ne leur incombe pas, à eux seuls, une responsabilité qui ne peut qu'être collective.* » ■

MATTEA BATTAGLIA

